

À UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À LA SALLE GILLE MOREAU LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE À 20:30 HEURES.

Sont présents Les conseillers, messieurs Michel Goulet, Réjean Beaulieu, David Guimont, Vincent More, Stéphane Fraser. La conseillère, madame Jacqueline Poirier.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LOUIS VADEBONCOEUR, MAIRE.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h30

2011-12-1072S

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant le point suivant "lettre d'appui pour la Corporation portageoise de développement."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-1073S

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2011

Il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4. Constatation de l'avis de convocation

Les membres présents constatent avoir reçu l'avis de convocation de l'assemblée spéciale. Cet avis a été signifié conformément aux dispositions prévues aux articles 155 et 156 du Code municipal.

ADMINISTRATION

5. Dépôt du rapport de la formation sur le code d'éthique et de déontologie

Selon l'article 15 sur la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* les membres du conseil doivent déclarer, dans les 30 jours, au greffier ou secrétaire-trésorier qu'ils ont participé à la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie et ce dernier doit en faire rapport au conseil. La directrice générale, madame Annie Lemieux dépose ce rapport.

Le 19 novembre 2011 les membres suivants ont participé à la formation :

Monsieur Louis Vadeboncoeur,
Monsieur Michel Goulet,
Madame Jacqueline Poirier,
Monsieur David Guimont,
Monsieur Vincent More,
Monsieur Stéphane Fraser.

2011-12-1074S

6. Incendie Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT QUE le 5 décembre la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté la résolution #2011-12-1059 pour informer la Ville de Rivière-du-Loup qu'elle désirait finaliser l'entente proposée par le service incendie de la ville;

CONSIDÉRANT que le 13 décembre la Municipalité a reçu l'entente finale de la Ville de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur et la directrice générale, madame Annie Lemieux à signer l'entente entre la Ville de Rivière-du-Loup et la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour les services en matière de protection incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

7. Résolution pour les représentants du Comité de gestion de l'entente ainsi que pour le Comité Sécurité incendie avec la Ville de Rivière-du-Loup

2011-12-1075S

CONSIDÉRANT QUE dans l'entente de services en matière de protection incendie avec la Ville de Rivière-du-Loup il est prévu à l'article 16 que la Municipalité nomme deux représentants pour faire partie du Comité de gestion de l'entente;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 16 il est aussi prévu qu'un membre élu du conseil soit désigné pour siéger sur le Comité de Sécurité incendie de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE le conseiller, monsieur Michel Goulet et la directrice générale, madame Annie Lemieux soient les 2 représentants pour le Comité de gestion de l'entente:

QUE le conseiller, monsieur Michel Goulet soit le représentant des élus du conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage pour le Comité de Sécurité incendie;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8. Fonds dédiés budget 2011

2011-12-1076S

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait prévu des sommes d'argent sur le budget 2011 pour des fonds dédiés à des projets futurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser;

QUE le conseil autorise la directrice générale à ouvrir les fonds dédiés suivants:

- Évaluation MRC rôle triennal : 10 000\$
- Camion incendie : 25 000\$
- Terrain : 6000\$
- Parc de l'Amitié (réseau d'égout) : 8000\$
- Patrimoine : 100\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9. Signature du code d'éthique et de déontologie

La directrice demande à chacun des conseillers de signer le Code d'éthique et de déontologie #2011-08-311 qu'ils ont adopté en juillet 2011 tel que le prévoit la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale.

10. Résolution pour la signature du protocole d'entente avec le MAMROT concernant la subvention du projet d'aqueduc

2011-12-1077S

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire est responsable de la gestion du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale FIMR;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière provenant des gouvernements du Québec et du Canada visant à permettre la construction d'infrastructures admissibles et que la Municipalité a présenté un projet qui a été reconnu admissible;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu du MAMROT un protocole d'entente signé par le directeur général des infrastructures, Monsieur Pierre Aubé en date du 2 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur à signer ce protocole d'entente;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11. Autorisation de dépense

2011-12-1078S

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage aura une collecte de sapins de Noël le 9 janvier sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil autorise la directrice générale à donner le contrat à la compagnie Services Sanitaires A. Deschênes, qui a déjà le contrat des vidanges et des matières recyclables, de faire le 9 janvier 2012 une collecte spéciale pour les sapins de Noël au coût de 100\$/ heure plus 75\$ pour le déchetage au centre de tri.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2011-12-1079S

12. Lettre d'appui à la Corporation portageoise de développement

CONSIDÉRANT QUE la Corporation portageoise de développement a entamé une démarche pour recueillir des lettres d'appui sur le projet d'aqueduc à Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage est propriétaire de deux bâtiments sur le réseau d'aqueduc projeté, soient la piscine et l'édifice municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE le conseil appuie cette démarche et autorise le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur à signer la lettre de la Corporation portageoise de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13. Période de questions

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal.

14. Levée de l'assemblée

Sur la proposition du conseiller, monsieur Réjean Beaulieu la séance est levée à 21h00.

Le maire

La directrice générale

Louis Vadeboncoeur

Annie Lemieux, g.m.a.